

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones à urbaniser à vocation mixte

- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AUj - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques

- 1AUEx - Extension à vocation économique des entreprises existantes
- 1AUÉ - Extension à vocation économique

Zones naturelles

-  N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
-  Ncarière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
-  NChâteau - Secteur naturel correspondant aux châteaux, leurs annexes et leurs jardins
-  Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
-  Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  Nennr/Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable
-  Nl - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
-  Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie
-  Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif - notamment les stations d'épurations
-  Nv - Secteur naturel à vocation d'arrêt d'accueil des gens du voyage

 Emplacement réservé
 Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
 Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
 Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 Bâtiment susceptible de changer de destination
 Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
 Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
 linéaire commercial à préserver

 Parcelle
 Trame bâtie
 Cimetière

Cœur de Flandre aggro

Commune de : MORBECQUE

Planche A : ZONAGE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



PLANCHE A

Echelle : 1 / 12 000ème

